



Préparer le dépôt de sa thèse



2023-2024

- Pôle gestion des thèses et appui aux doctorants



Plan de la séance

1/ Introduction

Le dépôt national des thèses ; circuit des thèses ; la thèse objet juridique complexe

2/ Conservation et signalement des thèses

Theses.fr, catalogues

3/ Déposer ma thèse

Quand, comment, version d'archivage/de diffusion

4/ La diffusion des thèses

Internet, Intranet, embargo, confidentialité

5/ Contenu de la thèse : aspects juridiques

Utilisation de contenus sous droits et exception pédagogique, utilisation des données personnelles





Introduction

Le « dépôt national des thèses » de doctorat

- ❑ Arrêté du [25 mai 2016](#) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Modifié par l'arrêté du 26 août 2022.
 - ➔ Organise **dépôt, signalement, diffusion et conservation** des thèses au niveau national.

- ❑ **Changements introduits par l'arrêté de 2016 :**
 - Format électronique devient obligatoire
 - Thèses accessibles *a minima* « à l'ensemble de la communauté universitaire » (auparavant, « au sein de l'établissement de soutenance »)





Introduction

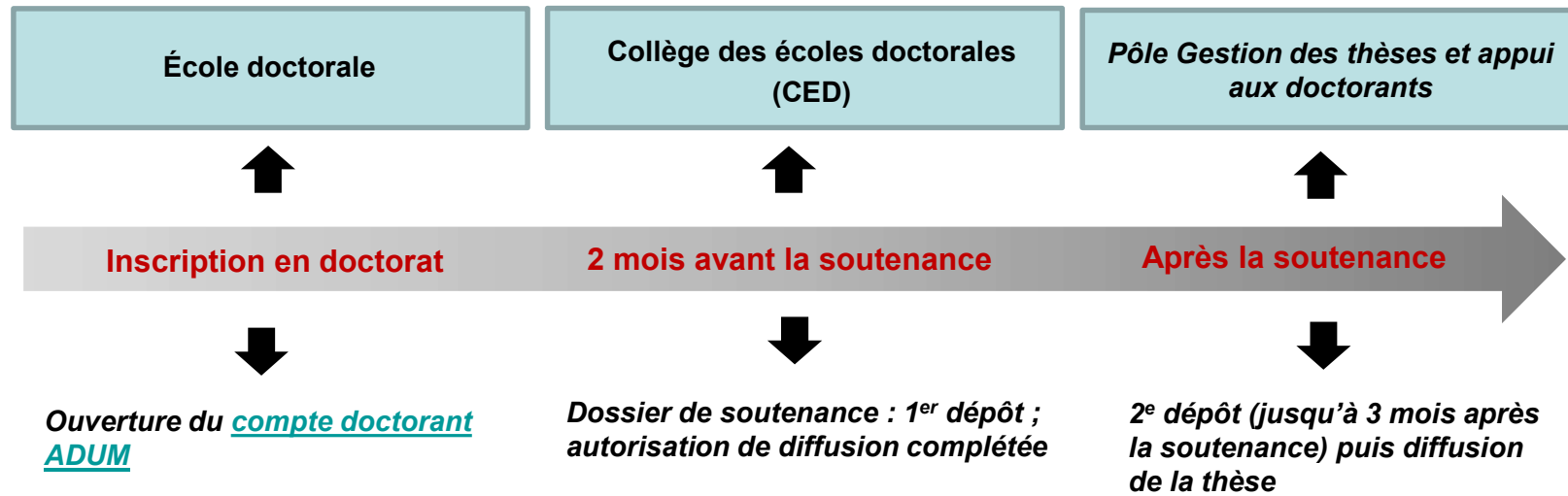
La thèse : objet juridique complexe

- ❑ Une **œuvre de l'esprit**, régie par le droit d'auteur du *Code de la Propriété Intellectuelle*.
- voir module A2 : *Respecter le/les droit(s) dans la thèse*.
 - ❑ Un **document administratif**, régie par le *Code des relations entre le public et l'administration*.
 - ❑ Une **archive publique**, régie par le *Code du patrimoine*.
- ➡ diffusion réglementée et obligatoire (limite le droit d'auteur, impose respect de la RGPD) ;
relève de la réglementation relative à l'accès aux documents administratifs (CADA).



Introduction

Le « circuit des thèses » à l'UGA





Conservation et signalement des thèses

- ❑ **Conservation** pérenne du fichier au *Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES)*.
 - ➔ Assure sauvegarde et lisibilité du document sur le long terme.

- ❑ **Signalement** des thèses soutenues obligatoire.
Facultatif pour les thèses en préparation (paramétrable dans Adum)
 - ➔ Signalement = description/référencement d'un document dans une base de données documentaire (catalogues, portails etc.).

Les thèses sont signalées dans :

- [Theses.fr](http://theses.fr) : base de données des thèses françaises ; signale toutes les thèses électroniques et la majorité des thèses soutenues depuis 1984.
- Le [Sudoc](http://sudoc.univ-lille.fr) : catalogue collectif national ; signale l'ensemble des thèses de doctorat depuis 1984.





Dépôt des thèses

Quand déposer ?

- ❑ **Premier dépôt** : 2 mois avant la soutenance

- ❑ **Deuxième dépôt** : jusqu'à 3 mois après la soutenance
 - ➔ Facultatif, sauf si corrections demandées par le jury ; corrections mineurs permises (coquilles etc.) par exemple indiquer le Président du jury sur la page de couverture

Vous déposez la version « validée par le jury » = version de soutenance

- Doit être complète
- Pas de modifications/corrections majeures, sauf celles demandées par le jury

A l'issue de la soutenance, le jury estime que la thèse ci-dessus mentionnée :

- peut être reproduite en l'état
- ne pourra être reproduite qu'après corrections par le docteur et validation par le président du jury



Dépôt des thèses

Quoi déposer ?

Dépôt du fichier dans Adum : 2 impératifs

- fichier au format PDF valide.

Version 1.4 ou plus ; à contrôler grâce à l'outil [FACILE](#).

- Page de titre conforme au modèle du CED.

Modèle disponible sur ADUM.

Éléments de description requis :

- Titre, résumé (4000 caractères max) et mots-clefs (3 minimum) en français et en anglais.
- Pour les thèses en langue étrangère rédaction d'un résumé substantiel en langue française.

➔ **Modifiez si besoin le titre avant la soutenance !**





Dépôt des thèses

Version d'archivage, version de diffusion

Si votre thèse contient des éléments que vous ne voulez pas diffuser largement vous pouvez fournir deux versions de votre thèse :

- une version complète, qui sera archivée et diffusée via notre *intranet* à l'ensemble de la communauté universitaire = « **version d'archivage** »
- une version incomplète, qui sera diffusée sur internet = « **version de diffusion** »

➔ Si je retire des éléments de ma thèse, je les remplace par des aplats noirs ou gris, pour indiquer aux lecteurs que des éléments ont été retirés.







Diffusion des thèses

Le principe

- ❑ Les thèses sont diffusables, **a minima**, au sein de l'ensemble de la communauté universitaire (on parle de *diffusion intranet*), sauf confidentialité :
 - ➔ Communauté universitaire définit par article L111-5 du *Code de l'éducation* = ensemble des personnels universitaires et des étudiants.
 - ➔ En tant qu'auteur de la thèse, vous ne pouvez pas vous y opposer.

 - ❑ La diffusion de votre thèse **sur internet est soumise à votre autorisation.**

 - ❑ Vous pouvez choisir de **différer la diffusion sur internet** de votre thèse en apposant un **embargo.**
 - ➔ Une thèse sous embargo est diffusée sur intranet.
- 
- 



Diffusion des thèses

Exemples

- ❑ Diffusion sur intranet des thèses soutenues après entrée en vigueur de l'arrêté de 2016 (09/2016) : par authentification.

- ❑ Diffusion sur intranet des thèses soutenues avant septembre 2016 : reconnaissance IP.
 - ➔ accessibles « au sein de de l'établissement de soutenance ».

- ❑ Diffusion internet via **HAL theses**.
 - ➔ Portail thématique des thèses de l'archive ouverte **HAL**.





Diffusion des thèses

Choisir son scénario de diffusion

- Diffusion large sur internet** : être vu pour être lu... et cité ! se protéger du plagiat.
- Diffusion restreinte intranet / embargo** : le temps de publier un article, pour éviter la détection par les logiciels anti-plagiat des éditeurs.

➔ Avant la soutenance vous fournissez le formulaire d'**Autorisation de diffusion**.

Une exception à la diffusion : la déclaration de confidentialité

- Permet de retarder la diffusion d'une thèse.
 - sur avis du directeur de thèse et après accord du président de CED
 - décidée avant la soutenance
 - durée limitée dans le temps





Contenu de la thèse : aspects juridiques

Précisions sur le droit d'auteur

Confère deux types de droits à l'auteur d'une œuvre :

- ❑ Le **droit moral** protège ses intérêts non économiques.
 - *inaliénable, imprescriptible et perpétuel.*

- ❑ Les **droits patrimoniaux** lui donnent le monopole sur l'exploitation de son œuvre.
 - *limités dans le temps, cessibles ; permettent de percevoir une rémunération/compensation financière pour l'exploitation de son œuvre par des tiers.*


➔ Ces droits vous concernent en tant qu'auteur et en tant qu'utilisateur des œuvres d'autrui.



Contenu de la thèse : aspects juridiques

Précisions sur le droit d'auteur

Ces droits patrimoniaux :

- sont ceux que vous **pouvez** céder à un éditeur : Cession exclusive / cession non exclusive
- Vous pouvez déposer dans une archive ouverte : Une archive ouverte est un site où les documents sont en libre accès (*Open access*).
- Vous pouvez de plus protéger vos articles (thèse) par les licences CC 
- Attention aux revues prédatrices



Contenu de la thèse : aspects juridiques

Utiliser des contenus protégés

Deux cas de figure :

- L'autorisation doit, en principe, être demandée : utilisation de l'œuvre d'autrui.
- Pas d'autorisation à demander : contenus libres de droit, tombés dans le domaine public, exceptions (courte citation, pédagogique etc.).



Contenu de la thèse : aspects juridiques

L'exception pédagogique

Elle permet d'emprunter légalement des textes, images, photos etc., sans autorisation.

Les œuvres écrites	<ul style="list-style-type: none">✓ quelques lignes d'un texte d'une page✓ quelques dizaines de lignes d'un texte de quelques pages✓ quelques pages d'un ouvrage de plusieurs dizaines de pages
Les images	<ul style="list-style-type: none">✓ Pas plus de 20 œuvres par travail de recherche✓ Une définition limitée à 800/800 pixels et 72 DPI✓ Impossibilité d'extraire l'œuvre.
Les œuvres audiovisuelles ou cinématographiques	<ul style="list-style-type: none">✓ Six minutes au maximum✓ moins d'un dixième de la durée totale de l'œuvre intégrale✓ durée totale des extraits moins de 15 % de la durée totale de l'œuvre
Les extraits musicaux	<ul style="list-style-type: none">✓ Pas plus de 30 secondes ET✓ Pas plus de 15 % de la durée totale
Les partitions	<ul style="list-style-type: none">✓ Interdiction de reproduction



Au-delà il faut demander l'autorisation à l'auteur ou à ses ayants droits.



Contenu de la thèse : aspects juridiques

Exemple de demande d'autorisation de reproduction : Elsevier

La demande doit comporter les descriptions suivantes :



Contenu souhaité

- La référence exacte du contenu : préciser nom de l'auteur, titre de la publication, numéro de publication, titre de l'article, numéros de pages, date de publication ;
- Si la réutilisation envisagée concerne une partie seulement ou l'intégralité du contenu souhaité.

Utilisations envisagées

- intégration dans un ouvrage ou un article (indiquer titre, éditeur, langue de publication, auteurs etc.),
- intégration dans un autre support (à préciser)

Diffusion envisagée

- papier et/ou numérique (insertion sur un site Internet, e-book, nouveau support du type tablette de lecture, autre, ?),
 - payante (nombre d'exemplaires, réseaux de diffusion, prix de vente).
- 
- 



Contenu de la thèse : aspects juridiques

Les données personnelles

Les données personnelles :

Elles recouvrent tout ce qui permet d'identifier une personne : son âge, son sexe, mais aussi par exemple la marque de sa voiture ou la race de son chien.

Les données personnelles sensibles :

Ce sont celles qui peuvent déboucher sur de la discrimination : la prétendue origine raciale, les opinions, les données génétiques, les données concernant la santé, la vie sexuelle.

Le traitement n'est légal que s'il y a eu autorisation, anonymisation ou cryptage (plutôt en ce qui concerne les données sensibles).

La CNIL précise en outre : « Pour stocker des données sensibles, il ne suffit pas de se servir d'un ordinateur, il faut également **avoir des copies dans une armoire, un tiroir verrouillé.** »





Contenu de la thèse : aspects juridiques

Intégration des articles publiés

Pour éviter l'autoplagiat : se citer

Comment intégrer l'une de ses publications dans sa thèse ?

- Sans reprendre la mise en forme de l'éditeur
- Utiliser une version acceptée ou postpublication ou final draft ou Post print ou manuscrit auteur accepté
- Vérifier le contrat d'édition





Sites



- Guide du doctorant 2016 de l'Abes
<http://www.abes.fr/Media/Fichiers/guide-doctorant>
- Arrêté du 25 mai 2016
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>
- ADUM
<https://www.adum.fr/index.pl>
- Collège doctoral
<https://doctorat.univ-grenoble-alpes.fr/>
- Site des bibliothèques de l'UGA-Grenoble INP
<https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/>
- Theses.fr <http://www.theses.fr/>
- CNIL <https://www.cnil.fr/fr/donnees-personnelles>
- [Compilatio - Logiciel anti-plagiat](#)



Pour nous contacter



bu-theses@univ-grenoble-alpes.fr

